

Communication en Question

www.comenquestion.com

no 12, Novembre / Décembre 2019

ISSN : 2306 - 5184

Pratiques traditionnelles néfastes au sein des sociétés secrètes libériennes, un obstacle à l'égalité de genre.

Harmful traditional practices in Liberian secret societies, an obstacle to gender equality.

22

Marc MANDOH

Doctorant en Gestion des conflits

Chaire Unesco pour la Culture de la Paix

Université Félix Houphouët-Boigny (Cote d'Ivoire)

mandohmarc@yahoo.fr

Résumé

Les politiques mises en faveur de l'égalité de genre au Libéria sont mises à mal par la persistance des Pratiques Traditionnelles Néfastes (PTN) au sein des sociétés secrètes Poro et Sande. Des pratiques traditionnelles discriminatoires et néfastes, qui violent la dignité des personnes qui en sont victimes, perdurent au Libéria. Il s'agit notamment des mutilations génitales féminines, des ordalies et des rites initiatiques forcés pour intégrer des sociétés secrètes. Cela entrave la réalisation du plein potentiel des hommes, des filles, des garçons et des femmes. La principale raison sociale invoquée pour légitimer et justifier la perpétuation de ces pratiques au sein des communautés est la suivante : la préservation de son identité culturelle et le besoin d'affirmation et de reconnaissance sociale et culturelle. Les insuffisances du système sécuritaire et l'inaction complice des autorités locales et des organes chargés de l'application de la loi contribuent à la perpétuation des PTN au sein des communautés adeptes de ces sociétés secrètes. Pourtant, ces actes, du point de vue des droits de l'homme, sont le reflet d'une inégalité entre les sexes profondément enracinée, et constituent des formes extrêmes de discrimination et de violence basée sur le genre. Cet article est une contribution aux actions multipartites nécessaires pour favoriser ce changement de conduites sociales au sein de ces communautés. La technique de recueils de données est essentiellement qualitative.

Mots clés: Genre, égalité, sociétés secrètes, Pratiques traditionnelles néfastes, Mutilations génitales féminines.

Abstract

Policies promoting gender equality in Liberia are undermined by the persistence of Traditional Negative Practices (TNPs) within the Poro and Sande secret societies, and discriminatory and harmful traditional practices that violate the dignity of victims persist in Liberia. These include female genital mutilation, ordeals and forced initiation rites to integrate into secret societies. This hinders the realization of the full potential of men, girls, boys and women. The main social reason given to legitimize and justify the perpetuation of these practices within communities is the following: the preservation of one's cultural identity and the need for social and cultural affirmation and recognition. The inadequacies of the security system and the complicit inaction of local authorities and law enforcement bodies contribute to the perpetuation of NTPs within the communities that follow these secret societies, yet these acts, from a human rights perspective, reflect deep-rooted gender inequality and constitute extreme forms of discrimination and gender-based violence. This article is a contribution to the multi-stakeholder actions needed to promote this change in social behaviour within these communities. The data collection technique used is essentially qualitative.

Keywords: Gender, Female genital mutilation, Traditional harmful practices, Secret society, equality.

Introduction

La plupart des sociétés africaines primitives a eu des sociétés traditionnelles secrètes (Olukoju, 2006). Ces sociétés jouaient, dans un passé récent, un rôle majeur en terme de gouvernance locale et assumaient des fonctions politique, judiciaire, économique et spirituel. Elles constituaient, en effet, un agent de contrôle du pouvoir des chefs et des rois, veillaient au contrôle social et au respect de l'ordre moral (Olukoju, 2006). Les remettre en question ne pouvait apporter que désordre, chaos et maladies au sein des familles et de la communauté. Dès lors, les respecter ne se contestait pas (Fanny, 2010).

Mais ces sociétés jouissent aujourd'hui d'une influence et d'une renommée variables. Leur existence devient problématique. Deux clans s'affrontent sur l'utilité de celles-ci dans la société libérienne moderne. Il y a, d'un côté, ceux qui les considèrent comme des dépositaires de confiance de la « culture libérienne ». A contrario, il y a ceux qui les qualifient de sentinelles de « Pratiques Traditionnelles Néfastes (PTN) », de socle « des inégalités de genre et des stéréotypes sexistes discriminatoires » (Lochak, 2008). La mesure de l'indice de l'égalité de genre, à travers trois dimensions distinctes à savoir l'égalité dans les opportunités économiques, l'égalité dans le développement humain et l'égalité dans les lois et institutions d'égalité au niveau du pays, semble confirmer ce point de vue. Le Libéria a une moyenne globale de 48,4. Cette moyenne est inférieure à celle du continent estimée à 54,1 (BAD, 2015).

Certaines pratiques traditionnelles et culturelles perpétuées par des sociétés secrètes ont un impact négatif important sur la jouissance de droits humains fondamentaux. Sont incluses les mutilations génitales féminines, l'initiation forcée dans les sociétés secrètes, les ordalies, les accusations de sorcellerie et les meurtres rituels. Ces pratiques affectent particulièrement certains groupes, comme les femmes, les enfants, les personnes âgées, les

personnes souffrant d'un handicap et les Libériens les plus pauvres. Ceux-ci proposent de purger ces cultures de ces pratiques qui constituent une atteinte à la dignité humaine et entravent les efforts visant l'égalité de genre. Une société secrète est une organisation sociale qui demande que ses membres gardent une partie de ses activités et de ses motivations cachées. Elle est un ensemble mystérieux, fait de l'alliance d'hommes et de forces occultes, sacré, effrayant, qui domine la vie de la tribu et de l'individu. Les hommes y jouent sans doute un rôle, mais limité ; ils en sont les instruments. Son autorité et sa puissance indiscutées lui viennent du caractère surnaturel qu'il revêt.

Ce qui paraît comme le dénominateur commun des sociétés secrètes Poro et Sande du Libéria, c'est la prégnance des Pratiques Traditionnelles Néfastes (MINUL, Décembre 2015). Il y a une remise en question de celles-ci ; surtout dans un contexte où la communauté internationale interdit et condamne toutes pratiques préjudiciables à certaines franges de la communauté, par exemple à l'encontre des femmes et des enfants (ONU, 2012). Mais au Libéria, ces pratiques unanimement condamnées par la communauté internationale sont d'actualité et gagnent en intensité dans le pays (MUNIL, 2015). Les politiques en faveur de l'égalité de genre au Libéria sont, ainsi, mises à mal par la persistance des Pratiques Traditionnelles Néfastes (PTN) au sein des sociétés secrètes Poro et Sande. Pour prétendre amorcer une dynamique de changement de conduites sociales effective et durable, des actions multipartites pour déconstruire ces justifications culturelles et religieuses qui fondent ces pratiques s'avèrent nécessaires. Une approche socio-culturelle (Fleury, 2008 ; Béra et Lamy, 2003) de l'objet d'étude a permis de poser des questions essentielles pour appréhender les pratiques traditionnelles néfastes dans leurs différentes manifestations à travers l'espace et à travers le temps. La principale technique de recueils de données utilisée dans un environnement où le culte du secret prévaut, elle est essentiellement qualitative. Les données proviennent des sources documentaires. Celles-ci sont de nature différente et regroupent la quasi majorité des genres documentaires : livres,

articles de périodiques, travaux académiques, communications aux colloques, rapports de recherche, publications officielles, etc...

La première partie de cet article décrit quelques aspects de ces sociétés secrètes. La deuxième partie analyse et déconstruit quelques dynamiques sociales qui perpétuent les PTN. La troisième partie traite, dans une perspective sexospécifique, des conséquences de la prégnance des PNT sur les politiques en faveur de l'égalité du genre, dans un premier temps et analyse l'attitude des pouvoirs publics, dans un second temps. L'article se termine par un résumé de nos constatations et des recommandations en vue de l'abandon de ces pratiques nocives et porteuses d'inégalité de genre.

1.- Origine, organisation, hiérarchie et fonctionnement des sociétés Poro et Sande

Ces sociétés font partie de la culture introduite par le peuple mandé, migrant dans la région ouest-africaine dès l'an 1000 de notre ère (Alldridge, 1901). Ces deux sociétés constituent une partie importante de la société libérienne. Contrairement à certaines sociétés secrètes moins connues (Ellis, 2000), l'influence et la réputation du Poro et du Sande s'étendent sur de larges segments de la population, de sorte qu'elles ont actuellement des loges dans presque toutes les tribus du pays. Les sociétés Sande et Poro sont présentes dans les régions septentrionale, occidentale et centrale du Libéria (Warren, 1962). Par contre, elles seraient peu ou pas présentes dans le Sud-Est (Warren, 1962). L'institution est présente parmi 7 des 16 groupes ethniques du pays à savoir les Bassa, les Gola, les Kissi, les Kpelle, les Loma, les Mano et les Vai. Selon l'enquête démographique et sanitaire de 2013, établie par l'Institut de Statistiques et de Services d'Information Géographique du Libéria (LISGIS), 49,8% de libériennes âgés de 15 à 49 ans sont membres de Sande (LISGIS *et al.*, 2014). La signification des écoles Poro et Sande dans la vie de l'indigène est énorme. Cela crée un lien de loyauté entre les membres de la communauté qui

ne peut être détruit par un individu. Ce réseau invisible de rituels tribaux et de traditions remontant à des milliers d'années, qui compliquent la mise en œuvre des idées des autres.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'enracinement de ces sociétés dans l'arrière-pays et l'attachement de certaines tribus à celles-ci. Ces sociétés constituent un système social vieux de milliers d'années avec des traditions enracinées dans les communautés et des habitudes profondément ancrées dans les mentalités des autochtones (Warren, 1962). Leur position a été renforcée au sein de ces groupes ethniques pendant l'invasion des afro-américains par les relations antagonistes entre ces derniers et les libériens autochtones accentuées par la division du pays en deux classes sociales par une forme d'« apartheid noir ». Les libériens autochtones exclus de toute participation significative à la gouvernance politique du pays et privés accès aux opportunités économiques pendant plus d'un siècle se sont repliés dans ces sociétés secrètes.

Les sociétés Poro et Sande sont très hiérarchisées. Leur hiérarchie est liée au secret : plus le statut de la personne est élevé, plus grande est la connaissance secrète qui lui a été révélée. Elle est aussi liée à l'âge. La société Sande est dirigée par les *zoes* (kpelle) ou *majos* (mendê) qui ont une grande influence dans leur communauté. Une Zoe en chef exerce une supervision nationale sur toutes les sociétés Sandé. Le rôle des Zoes au sein du Sande est d'initier les jeunes filles au passage à l'âge adulte par des rituels incluant des mutilations génitales. Le rituel d'initiation Sande est centré autour de plusieurs oppositions spatiales et temporelles, telles que celles entre village (espace public) et forêt (espace secret) et temps ancestral (sacré) et temps actuel (profane) (Leopold, 1983). La transformation morale de l'initiée, d'enfant à adulte, se déroule en trois étapes (novice → vierge → femme). L'initiation dans la forêt de Sande dure trois ans. Il y a trois niveaux de la société. Le premier est destiné aux chefs et aux hommes supérieurs, le second aux prêtres fétichistes et le troisième à la foule. La société sert en quelque sorte d'organe de gouvernement

autochtone et est régie par un code de lois. La société a également ses propres rituels et son langage, ses tatouages et ses symboles. Les formations données aux garçons et filles sont destinées, selon la philosophie de ces sociétés, à arracher l'être humain à l'animalité pour l'élever à la dignité de la personne accomplie par la connaissance des secrets naturels et ésotériques. Il/elle construit, enfin, son assise physique, sa personnalité morale, intellectuelle, politique et spirituelle tout en construisant en même temps son espace de vie.

2.- Analyse de quelques logiques sociales favorables à la perpétuation des PTN et leurs conséquences

Il existe des pratiques au sein du Poro et du Sande nuisibles à des groupes spécifiques, les femmes et les enfants, par exemple. Les organes de droits de l'Homme ne reconnaissent que les pratiques néfastes au sein des sociétés secrètes en tant que violation des droits des femmes et des filles ONU (2009) et un déni de l'égalité de genre. C'est pourquoi de nombreux rapports, déclarations, conventions et protocoles régionaux et internationaux ont reconnu la nécessité et l'urgence d'éliminer ces pratiques.

Les Mutilations Génitales Féminines (MGF) figurent au nombre des menaces ou Pratiques Traditionnelles Néfastes supervisées par le Sande au Libéria. Malgré leur condamnation par la communauté internationale, la prévalence des MGF y est l'une des plus élevées au Libéria. Près de la moitié des 17 groupes ethniques les pratiquent principalement dans les régions où la société *Sande* est présente (IBIS, 2012 ; Cahier de recherche du FAWE, 2011). On estime que 58 pour cent des femmes libériennes et les jeunes filles ont subi des MGF. Ces pratiques ont lieu à tout âge (Sow, 1997) et affectent de manière significative les femmes et les filles des ménages les plus pauvres par rapport à celles des ménages les plus riches. L'analyse de la documentation relative aux MGF permet de découvrir quelques dynamiques sociales qui

favorisent leur perpétuation notamment le conformisme social (Behrendt, 2005) et aux préjugés de la non-excision (Sow, 2012). Ces pratiques s'inscrivent dans une logique complexe de socialisation, aux multiples ramifications, et ne sont pas simplement un acte physique (Richard et Diallo, 2015). Van Gennep (1909), mentionne aussi la complexité de cette socialisation.

En ce qui concerne le Poro, certaines de ces activités constituent une violation du droit à l'éducation et à l'intégrité physique. La SDHP- MINUL a observé que des écoles formelles ont été fermées en raison de l'exploitation simultanée d'écoles de brousse et de l'absence de la plupart des étudiants (MUNIL, 2015). Aussi, les jeunes filles sont-elles enlevées de force de l'école formelle pour participer aux rites d'initiation du Sande. Cela peut durer trois ans (Leopold, 1983). Des écoles ont été fermées en raison de l'exploitation simultanée d'écoles de brousse¹ et de l'absence de la plupart des étudiantes. En avril 2012, la MUNIL a confirmé que l'école publique de Zoepea a été fermée en raison de l'absence de tout son corps d'étudiantes. À l'école publique Gbao-Gbalassonon, le nombre d'inscriptions a diminué de 413 à 217, contribuant à la fermeture de l'école. À l'école publique de Darvoyee, le nombre d'inscriptions a diminué de 178 à 78 et à l'école publique de Gehwee, de 78 à 48 élèves (MUNIL, 2015).

D'autres pratiques violent le droit à la vie et à l'intégrité physique. Au cours de l'initiation du Poro, la première chose qui se passe dans la forêt est la circoncision, à laquelle suivent les tatouages de scarification sur la poitrine et le dos. Ces faits créent chez l'homme des traumatismes et souffrances physiques et morales (Roullier, 2007). Pourtant, le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des traitements inhumains fait partie des droits fondamentaux garantis par

¹Les « écoles de brousse » sont des camps établis dans la forêt par les Zoes, des praticiennes traditionnelles. Ces camps servent de lieu d'initiation de jeunes filles. Selon les sources, ces écoles, leur enseignent les bonnes pratiques pour la gestion de leur futur foyer et de la vie en communauté, des comportements sexuels corrects. Au cours du processus d'initiation, elles apprennent des « secrets » qui ne doivent pas être partagés.

la Constitution du Libéria (Constitution, 1986). Ces pratiques constituent également des actes de torture et violent les articles 2, 6, 12, 19, 24, 27 et 28 de la Convention des Nations Unies relative au droit des enfants (1989).

La prégnance et la perpétuation de ces pratiques s'expliquent en partie par la faiblesse des institutions de promotion et de protection des droits de l'homme et l'inaction des autorités dans la lutte contre cette pratique.

En effet, les sociétés Poro et Sande se comportant en de véritables mécènes, les autorités hésitent à intervenir dans leurs affaires pour des raisons politiques (ONU, 2009). Le fait de s'opposer à elles pourrait leur faire perdre des votes (MUNIL, 2015). En outre, il est difficile de convaincre les gens de réformer leurs pratiques parce que les responsables politiques financent les cérémonies d'excision pour gagner des voix. En plus de l'inaction et du mutisme complices des autorités gouvernementales, le système judiciaire peine à appliquer les lois aux crimes des sociétés secrètes (MINUL, 2015). Le cadre juridique national qui interdit certaines pratiques néfastes notamment les initiations forcées, les ordalies, les meurtres rituels et les MGF pratiquées sur des enfants ou des personnes non consentantes reste très théorique (ONU, 2015). Certaines pratiques nocives sont dans leur grande majorité ignorées par le système judiciaire officiel, car elles sont généralement considérées comme faisant partie des traditions et de la culture nationale.

Ces pratiques néfastes sont même pérennisées par certaines dispositions légales, notamment les *Hinterland Regulations* et l'article 5 (b) de la Constitution du Libéria, faisant la promotion de la « culture positive ». Adoptés en 1949, les *Hinterland Regulation* (Akingbade, 1994) ont créé des structures juridiques et administratives distinctes pour les Libériens « civilisés » et les Libériens « autochtones », plaçant ces derniers sous le droit coutumier ou tribal, avec des « tribunaux autochtones ». L'Article 5 (b) de la Constitution appelle à la préservation, la protection et la promotion d'une « culture libérienne positive » dans le but de « veiller à ce que les valeurs traditionnelles compatibles avec la

politique publique et le progrès national soient adoptées et développées comme une part intégrante des besoins croissants de la société libérienne » (MINUL, 2015). Ainsi, ces dernières constituent un obstacle à l'État de droit et à la protection des victimes (ONU, 18 décembre 2015). Les sociétés secrètes dont la Sandé et le Poro agissent ainsi en toute impunité (Equality Now, 2015). Les politiques en faveur des droits de l'homme et de l'égalité de genre sont mises à dure épreuve dans les régions où sont établies ces deux puissantes sociétés secrètes. Ces pratiques minent en partie la mise en œuvre réussie de la réforme du Secteur de la Sécurité sensible au genre initiée depuis 2004 (Jaye, 2008).

Conclusion

La tradition ne se présente pas essentiellement comme une institution immuable, conservatrice, rétrograde et hostile aux changements, mais comme un sous-système mouvant et dynamique faisant partie de la vie elle-même (Mungala, 1982). Elle ne se confond donc pas avec le passé qu'elle transcende et ne s'oppose pas au modernisme. En somme, la tradition est une composante de l'histoire. Elle porte en elle, malgré certaines résistances au changement, les germes subtiles de la modification, de la transformation qui font que les communautés doivent à tout moment ajuster au temps leurs idées, leur manière d'être et de faire. La tradition n'échappe pas à cette réalité. Il est nécessaire de purger la tradition qui s'ouvre à la modernité de ses croyances et pratiques nuisibles et contraires à la dignité humaine. Les aspects de la tradition à sauver sont donc ceux qui favorisent les progrès ou qui ont le pouvoir de corriger les excès des sociétés à des moments d'égarement, de dérive. Il ne s'agit pas de mettre en question la souveraineté des États sur leurs territoires. Une analyse des pratiques traditionnelles des sociétés Sande et Poro a mis en évidence des vertus sociales qui luttent contre le « désordre social » ou rupture total ou partielle du contrat social (Rousseau, 1762) dont les manifestations sont des conflits entre individus, entre groupes, entre classes sociales, des remous

sociaux, etc... Ces vertus facilitent la socialisation des jeunes initié-e-s dans leur communauté. Cependant, certaines pratiques nocives persistent et perpétuent la discrimination et l'inégalité de genre.

L'éradication des pratiques traditionnelles négatives requiert une participation multipartite inclusive et des mesures plus élargies de protection sociale et d'égalité des sexes. Pour parvenir à un abandon effectif et durable de ces pratiques, les efforts conjugués des pouvoirs publics et des acteurs de la société civile sont nécessaires. Initier un dialogue entre les différents acteurs peut être l'instrument le plus stratégique dans le processus de la mise en œuvre des droits humains de la femme et des enfants et de déconstruction des clichés qui sont savamment entretenus des zoés et les praticiens du Poro.

Quant au gouvernement libérien, il doit prendre toutes les mesures y compris des mesures législatives pour éradiquer ces pratiques :

32

- réformer la réglementation de l'arrière-pays sur afin de le rendre conforme aux obligations internationales du Libéria en matière de droits de l'homme ;
- sensibiliser tous les pans de la société sur des pratiques néfastes par des campagnes et programmes d'information, d'éducation formelle et informelle et de communication;
- proposer des repères sociaux qui peuvent remplacer les pratiques nocives
- Adopter une législation visant à criminaliser toutes pratiques traditionnelles néfastes ;
- Reforme la justice traditionnelle en tenant compte de la dimension du genre.

Toutefois, pour appréhender la question dans toute sa complexité et prétendre y faire échec, il est indispensable d'approfondir les recherches sur

certaines aspects. Il s'agit d'étudier, par exemple, les causes de la perpétuation des PTN dans les systèmes de justice hybride.

Bibliographie

Akingbade, H. (1994). The pacification of the Liberian Hinterland, *The Journal of Negro History*, 79, 3, 277-296.

Alldrige, T. J. (1901). *Le Sherbro et son arrière – pays*. London, Grande-Bretagne : Macmillan and Co.

Alleau, R. (1969). *Les Sociétés Secrètes*. *Encyclopédie Planète*. Paris, France : LDP

BAD (2015). *Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action. Indice de l'égalité du genre en Afrique 2015*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque Africaine de Développement.

Behrendt, A., (2006). *Tradition et droits. L'excision en Afrique de l'Ouest*. Dakar, Sénégal : Plan Ltd.

Béra, M. et Lamy, Y. (2003). *Sociologie de la culture*. Paris, France : Armand Colin.

Buisson, O. (2011). *Qui a peur du point G ? Le plaisir féminin une angoisse masculine*. Paris, France : Jean- Claude Gawsewitch Éds.

Cabane, C. B., (2008). *La coupure, l'excision ou les identités douloureuses*. Paris, France: Dispute.

Cabane, C. B. (2002), *La coupure : problématique actuelle de l'excision au Mali : du rite initiatique au fer de lance identitaire, (Mémoire de DEA inédit)*. Université d'Aix-Marseille, Marseille. Repéré à : <http://www.un.org/Women/cedaw/convention.shtml>

Constitution du Libéria (1986). Repéré à <https://www.liberianlegal.com/constitution1986.htm>

Ellis, S. (2000). Armes mystiques, Quelques éléments de réflexion à partir de la guerre du Liberia. *Politique africaine*, 79, Karthala, 66 -82.

Erlich, M. (1986). *La femme blessée. Essai sur les mutilations sexuelles féminines*. Paris France: L'Harmattan.

Fanny, D. (2012). Sociétés secrètes = Secret Societes. *Critique d'art*, 39. Repéré à <http://journals.openedition.org/critiquedart/2649>

Faiza, J. M. (2 octobre 2015). Information on Liberia for Consideration by the Committee on the Elimination of Discrimination against Women, 62nd Session, 26 October - 20 November 2015), *Equality Now*. Repéré à https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/LBR/INT_CEDAW_NGO_LBR_21879_E.pdf

Fawe (2011). *Renforcer la recherche sur le genre pour améliorer l'éducation des filles et des femmes en Afrique. Cahier de recherche du FAWWE, 2*. Nairobi, Kenya. Repéré à : https://issuu.com/fawe/docs/fawe_cahiers_de_recherche_-_volume_dfda8fea5f49d8

Fleury, L. (2008). *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*. Paris, France : Armand Colin.

Froidevaux-Metterie, C. (2018). *Le Corps des femmes. La Bataille pour l'intime*. Paris, France : Philo Editions.

Gennep, A. V. (1909). *Les rites de passage*. Paris, France : Librairie E. Nourry.

Herzberger, P. (2010). . Du rôle des exciseuses ou matrones africaines dans la mutilation sexuelle féminine : cas du Sénégal, *Pratiques préjudiciables et droits humains*, 15e Séminaire de l'IDE, du 10 au 13 octobre 2010, Institut Universitaire Kurt Bosch. Repéré à : https://www.childsrightrights.org/documents/publications/livres/Book_actesIDE2010_pratiques_prejudiciables.pdf

Hosken, P. F. (1994). *The Hosken report: genital and sexual mutilation of females*. Lexington, MA: Women's International Network News.

IBIS (2012). *Building the Future Together. Country Strategy of IBIS in Liberia, 2012-2016*. Repéré à https://oxfamibis.dk/sites/default/files/PDF%20global/ibis_performance_report_2012.pdf

Jaye, T. (2008). Le Libéria (177-194). Dans A. Bryden, B. N'Diaye et F. Olonisakin (dirs), *Gouvernance de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*. Genève, Suisse: Lit.

Leopold, R. S. (1983). The Shaping of Men and the Making of Metaphors: The Meaning of White Clay in Poro and Sande Initiation Society Rituals. *Anthropology*, 7 (2), 21-42.

Liberian Institute of Statistics and Geo-Information Services (LISGIS), Ministry of Health and Social Welfare [Liberia], National AIDS Control Program [Liberia], and ICF International (2014). *Liberia Demographic and Health Survey 2013*. Monrovia, Liberia: Liberia Institute of Statistics and

Pratiques traditionnelles néfastes au sein des sociétés secrètes libériennes, un obstacle à l'égalité de genre.

GeoInformation Services (LISGIS) and ICF International). Repéré à <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR291/FR291.pdf>

Lochak, D. (2008). *Dualité de sexe et dualité de genre dans les normes juridiques*. Montréal, Canada: Éditions Thémis.

Mackie, G. and LeJeune, J. (2009). *Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices: A New Look at the Theory. Special Series on Social Norms and Harmful Practices*. Florence, Italia: UNICEF Innocenti Research Centre.

Mission des Nations Unies au Libéria (MUNIL) (décembre 2015). Observations finale du Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) sur les 7e et 8e rapports (Rapports présentés en un seul) du Libéria, parag. 21. CEDAW/C/SR- 1339 et 1340.

Mungala, A. S. (1982). L'éducation traditionnelle en Afrique et ses valeurs fondamentales. *Ethiopiennes : revue socialiste de culture négro-africaine*, 31. Repéré à : <http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article838>

Olukoju, A. (2006). *Culture and customs of Liberia*. Westport, London, England: Greenwood Publishing Group.

ONU (août 2009). Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les progrès enregistrés dans la situation des droits de l'homme au Libéria et sur les activités entreprises au Libéria. N°A/HRC/12/42

ONU (2012). *Human Rights: A Compilation of International Instruments, Universal Instruments*, 1 (2). New-York: United Nations publication. Sales n°. E.94.XIV. 1.

Riva, G. P. (2011). Préface de la contre argumentation culturelle comme stratégie de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (p.148-158). Dans Institut International des Droits de l'Enfant (Éd.), *Pratiques préjudiciables et droits humains*. Sion, Suisse: Institut International des Droits de l'Enfant.

Rouiller, B. (2007). Douleurs et sensorialité du nouveau-né. *Spirale*, 42, 49-61. Récupéré à <http://www.cairn.info/revue-spirale-2007-2-page-49.htm>

Sow, A. D. (2011). La contre argumentation culturelle comme stratégie de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes (111-127). Dans Institut International des Droits de l'Enfant (Édit.), *Pratiques préjudiciables et droits humains*. Sion, Suisse : Institut International des Droits de l'Enfant.

Sow, F. (1997). Mutilations sexuelles féminines et droits humains en Afrique. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 6(2), 13. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-clio-1997-2-page-13.htm>.

Toubia, N. (1994). Female Circumcision as a Public Health Issue, *New England Journal Medicine*, 331, 712-716. Repéré à <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/8058079>

Richard, F. et Diallo, K. (2015). L'excision est un rite initiatique pratiqué en Afrique, chez les musulmans et dans les villages. Dans *Des idées reçues en santé mondiale* (p.202-206). Montréal, Canada : Presses de l'Université de Montréal, Repéré à DOI : 10.4000/book.pum.3706.

Robert S. Leopold S.R. (1983). The Shaping of Men and the Making of Metaphors: The Meaning of White Clay in Poro and Sande Initiation Society Rituals. *Anthropology*, 7 (2), 21-42.

Rouiller, B. (2007). Douleurs et sensorialité du nouveau-né. *Spirale*, 42, 49-61. Récupéré à <http://www.cairn.info/revue-spirale-2007-2-page-49.htm>

Rousseau, J. J. (1762). Du contrat social, ou Principes du droit politique. *Collection complète des œuvres*, 1(4), 1780-1789.

36

UA (1990). *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE)*, Repéré à :https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/afr_charter_rights_welfare_c_hild_africa_1990f.pdf

Van Gennep, A. (1909). *Les rites de passage : étude systématique des rites : de la porte et du seuil, de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des funérailles, des saisons, etc.* Paris, France : Émile Nourry.

Warren, L.A. (1962). Some Historical Problems in the Delineation of A Central West Atlantic Region, *Annals of the New York Academy of Sciences*, 96, 512–538.